



# Règlement de l'école NOTRE-DAME

Année scolaire 2020-2021

## Règles de vie pour bien réussir son métier d'élève

### Il est demandé aux élèves :

- d'arriver à l'heure,
  - d'utiliser des mots et attitudes de politesse à l'égard de tous,
  - de respecter la diversité des origines des autres élèves, leurs croyances et leurs opinions ainsi que l'égalité filles-garçons,
  - de se livrer uniquement aux jeux autorisés sur la cour sans commettre d'agression verbale ou physique,
  - de respecter les règles concernant les déplacements (se déplacer en rangs, en silence, sans courir dans les escaliers),
  - de respecter la propreté des différents lieux de vie (classes, cantine, sanitaires, cour),
  - de prendre soin de leurs affaires personnelles mais aussi du matériel scolaire et des locaux,
  - de ne pas apporter de jeux ou jouets personnels ni d'objets de valeur ou de bijoux : *l'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.*
- Du matériel collectif est mis à disposition lors des récréations.

→ **Tout comportement inadapté sera signalé aux parents par un mot qu'ils devront signer.**

Selon la gravité et/ou la fréquence du comportement inapproprié, une rencontre sera organisée avec la famille.

Des sanctions et des mesures de réparation seront envisagées.

## Il est demandé aux parents :

### ***La fréquentation de l'école à partir de 3 ans est obligatoire***

*(une dérogation pour alléger le temps de classe, est possible en remplissant un document de l'inspection qui vous sera donné si besoin )*

- de s'assurer du bon état de santé de leur enfant et **de le garder à la maison s'il est malade (contagieux)**. Aucun médicament ne peut être administré à l'école sauf dans le cas d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). *Dans ce cas précis, l'ordonnance et le(s) médicament(s) sera (seront) confié(s) à l'enseignante.*
- de signaler la présence de **poux** et **d'agir en conséquence.**
- de signaler toute absence par téléphone (04.71.77.42.08) et de la justifier par un mot. Pour une absence prévue ou si l'enfant doit quitter l'école durant les heures de classe, une demande d'autorisation doit être faite auprès de la directrice,
- de veiller à ce que leur enfant se présente à l'école dans une tenue vestimentaire correcte et adaptée aux activités proposées et au cadre scolaire. *Le port de tongs est interdit.*

### **Tous les vêtements doivent être identifiables donc marqués au nom de l'enfant,**

- de prendre connaissance des résultats des évaluations des élèves communiqués aux familles.
- de fournir un goûter raisonnable à leur enfant.

Merci de lire attentivement ce règlement et de le respecter afin de bien vivre ensemble et de faciliter la vie quotidienne de notre école.

La Directrice

Fait en deux exemplaires dont l'un est à conserver par la famille.

### **Signatures :**

de l'élève:

des parents :